

CONDITIONS D'ADMISSION MASTER PEDAGOGIE PROFIL MUSIQUES ACTUELLES

CONCOURS D'ADMISSION : DU 1^{ER} AU 3 AVRIL 2025 (ÉPREUVES ÉCRITES ET ORALES)

- Le ou la candidat-e est invité-e à déposer directement dans le formulaire d'admission, sous la rubrique portfolio, un lien permanent (avec autorisation publique) de type Drive ou Dropbox (pas de type wetransfer) vers un dossier contenant les éléments suivants :
 - Au moins une vidéo non éditée d'une de leurs interprétations « live » (en solo ou en groupe) d'un morceau. Le nom du fichier doit contenir le titre du morceau, le nom de l'artiste et préciser s'il s'agit de la propre création du candidat (indiquer « création ») ou d'une reprise (indiquer « reprise »). La vidéo ne doit pas nécessairement être réalisée lors d'un concert, elle peut être prise chez soi ou dans un local.
 - Une vidéo de présentation d'une durée d'une minute environ: le ou la candidat-e se présente, présente son parcours dans la musique, son univers musical et ses projets actuels.

Concernant la réalisation des vidéos, un plan fixe pris par un smartphone est suffisant. En plus des deux vidéos exigées, il est possible d'ajouter dans le dossier du portfolio un ou des liens vers des vidéos/audios (YouTube, Spotify, etc.) de morceaux auxquels le ou la candidat-e a participé en précisant son rôle.

Aucune pré-sélection n'est pratiquée sur la base du portfolio. Tou-te-s les candidat-e-s qui remplissent les conditions d'admission seront convoqué-e-s pour le premier tour des examens sur le site du Flon de l'HEMU.

1. PREMIER TOUR - EXAMEN INSTRUMENTAL/VOCAL :

Mardi 1er avril 2025, toute la journée en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1000 Lausanne).

- Le ou la candidat-e est invité-e à interpréter :
 - Un premier morceau à caractère technique imposé par instrument (liste ci-dessous). La version des liens proposés est la seule acceptée pour l'épreuve d'admission.

Instrument	Morceau imposé
Chant	Whitney Houston – Run To You
Clavier	Stevie Wonder - As (jusqu'à 4'45)
Guitare	Steve Morse – Well, I Have
Basse	Jamiroquai – Time Won't Wait
Batterie	The Intersphere – Relations in the Unseen

- Un deuxième morceau parmi les cinq proposés dans la liste ci-dessous. Ce second morceau est accompagné par l'orchestre de l'HEMU. Il est possible d'amener de la créativité dans le jeu de son instrument, du moment que ce jeu respecte la cohérence, la structure du morceau et ce qui est joué par les autres instruments.

Morceaux à choix
1. Prince – Diamonds and Pearls (jusqu'à 4'05)
2. Gjon's Tears - Pure *
3. Tom Misch – It Runs Through Me (feat. De La Soul)
4. Kansas – Carry on Wayward Son (jusqu'à 4'15)
5. Bill Withers – Kissing My Love

** Pour une interprétation à la guitare, suivre la grille du piano.*

Les candidat-e-s en chant ont la possibilité de modifier la tonalité pour les deux morceaux à interpréter. Les nouvelles tonalités sont à annoncer sur la plateforme des admissions dans le champ prévu à cet effet lors de l'inscription en ligne.

- Le ou la candidat-e en Digital Audio Workstation est invité-e à interpréter :
 - Un premier morceau lors duquel le ou la candidat-e en DAW crée et interprète un remix de l'un des dix morceaux proposés ci-dessus (dans l'une ou l'autre liste).
 - Un deuxième morceau de son choix (sans tenir compte des listes ci-dessus) seul-e avec son DAW. Ce second morceau peut être une création personnelle.

Pour ces deux premiers morceaux, certains éléments produits peuvent être joués depuis un DAW (en playback) et d'autres éléments doivent être joués (en live) lors des épreuves d'admission. En d'autres termes, le ou la candidat-e doit interagir en direct avec ses machines (DAW, contrôleur, clavier ou autre) en utilisant par exemple des clips, des filtres, en ajoutant des motifs mélodiques et/ou rythmiques joués ou en effectuant du finger drumming.

- Un troisième morceau de son choix (sans tenir compte des listes ci-dessus) qui atteste d'un niveau de base pour un second instrument. Ce troisième morceau ne doit pas être une création personnelle. Il est interprété avec son 2^{ème} instrument en solo ou par-dessus un playback. Le playback est à fournir dans le dossier du portfolio.

Matériel mis à disposition lors des épreuves d'admission :

- Chant :
Un microphone (Shure SM 58) est mis à disposition avec un pied de microphone et câble.
Un microphone personnel est autorisé.
- Guitare :
Trois amplis de guitare (Fender, Kelt & Laney) sont mis à disposition.
Pédales d'effets, accordeur et câbles ne sont pas fournis.
- Batterie :
Un kit de batterie rock (Mapex) avec 3 toms, 3 stands de cymbales, hi-hat, ride et une cymbale crash sont mis à disposition.
Cymbales et caisse-claire personnelles sont autorisées.
- Basse :
Un ampli de basse (Eden) est mis à disposition avec DI pour entrée sono.
Pédales d'effets, accordeur et câbles ne sont pas fournis.
- Claviers :
Un piano à queue (Yamaha), un piano électrique (Rhodes Suitcase), un Nord Stage, des boîtiers DI, des câbles et pieds de clavier sont mis à disposition.
L'ajout d'un clavier personnel est autorisé.
- Digital Audio Workstation :
Le ou la candidat-e complète le matériel mis à disposition ci-dessus en apportant son propre matériel. Carte son et claviers maîtres ne sont pas fournis.

Les candidat-e-s jugé-e-s admissibles par le jury à l'issue de l'épreuve instrumentale/vocale seront convoqué-e-s pour des examens écrits et oraux complémentaires sur le site du Flon de l'HEMU.

2. DEUXIÈME TOUR - EXAMENS ÉCRITS ET ORAUX :

2.1. EXAMENS ÉCRITS :

Mercredi 2 avril 2025 en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1003 Lausanne)

Durée de l'examen : 4h divisées en 2 épreuves de 2h

Mercredi 02 avril 2025 : 9h30 – 11h30 et 13h00 – 15h00

Dans la perspective de l'admission, les notes des épreuves écrites et orales (2^{ème} tour) sont pondérées avec les notes de l'examen instrumental/vocal (1^{er} tour).

- Transcription d'un court fragment musical intégrant batterie, basse, instruments harmoniques, mélodiques, chant avec paroles : le ou la candidate réalise le score. Il ou elle est autorisé·e à utiliser un instrument pour réaliser cette épreuve à condition qu'il ou elle puisse l'écouter en autonomie au casque, sans déranger les autres candidat·e·s. L'usage d'un ordinateur couplé à un clavier midi ou une carte son pour brancher une guitare par exemple est autorisé à condition qu'il ne soit pas relié au réseau internet et n'utilise pas de logiciel facilitant la transcription (ralentisseur de vitesse, "time shifting", détection des hauteurs, etc.).
- Formation musicale et harmonie : questionnaire
- Érudition : analyse auditive commentée succincte (pas de partition) de trois extraits musicaux dans la sphère des musiques actuelles. Le ou la candidat·e doit se présenter muni·e d'un casque audio et d'un Media Player (ordinateur portable, tablette, téléphone), qui puisse se connecter à notre réseau WIFI et disposant d'une mémoire suffisante pour le téléchargement d'environ 50Mo. Une fois les morceaux téléchargés, la connexion internet devra être coupée et le Media Player n'utilisera pas de logiciel de reconnaissance de morceaux (comme Shazam).
- MAO : questionnaire
- Techniques du son (sonorisation/enregistrement) : questionnaire

2.2. EXAMEN ORAL :

Jeudi 3 avril 2025, selon l'ordre de passage communiqué le soir du 1^{er} avril, l'examen oral aura lieu en salle Schuricht (2ème étage) sur le site du Flon (Voie du Chariot 23, 1003 Lausanne)

Durée de la préparation : 15 minutes en tout : 5 minutes pour le déchiffrage et 10 minutes pour la mémorisation.

Pour les candidat·e·s en DAW : 25 minutes en tout : 15 minutes pour le déchiffrage et 10 minutes pour la mémorisation.

Durée du passage: environ 25 minutes

- Restitution de la mémorisation d'un court fragment de musique (5 minutes) :

Durant la préparation, le ou la candidat·e peut écouter le fragment musical autant de fois que souhaité et prendre des notes sur papier vierge ou papier à musique. Lors de son passage, le ou la candidat·e doit restituer avec un instrument, ses mains et/ou sa voix le maximum d'éléments musicaux perçus, comme le « groove » batterie, la ligne de basse, la grille harmonique (voire les « voicings ») et la mélodie chantée.

- Déchiffrage instrumental/vocal (5 minutes) :

Durant la préparation, le ou la candidat-e dispose de la partition et de son instrument. Lors de son passage, il lui est demandé de jouer la partition devant le jury par-dessus un playback intégrant un décompte de 2 mesures. Ce déchiffrage peut contenir de la lecture pure (notes, rythme, accords, etc.), des notations spécifiques aux musiques actuelles (grilles, slash, indications stylistiques ou sonores, une courte improvisation) et des indications de forme (D.C., D.S, Coda, etc.).

Pour cette épreuve, le ou la candidat-e en DAW écoute et reproduit un extrait d'un titre existant à l'aide de son DAW.

- Repérer la tonalité et se rapprocher du tempo.
- Reproduire la composition et le motif rythmique.
- Se rapprocher le plus possible des sonorités et textures d'origine.
- Respecter la balance des volumes du morceau original.

Lors de son passage, il ou elle fait écouter sa reproduction au jury.

- Création/Invention/Improvisation (2 minutes) :

Après une première écoute d'un extrait instrumental (playback), le ou la candidat-e joue par-dessus. Il ou elle n'est pas obligé-e de jouer tout de suite ni de jouer tout le temps. Il n'y a pas d'attente particulière : l'approche peut être thématique et/ou relever de l'improvisation, de l'accompagnement voire du bruitisme. Sont évaluées les capacités du ou de la candidat-e à interagir à l'oreille en temps réel avec pertinence et de manière cohérente avec la dimension rythmique et harmonique du playback.

- Entretien (10 minutes) :

Réalisé dans la foulée des précédentes épreuves, l'entretien vise à revenir sur l'ensemble des prestations afin de les contextualiser et de les mettre en perspectives. Il vise également à mieux connaître le profil du/de la candidat-e : ses attentes, ses aspirations et ambitions à moyen et long terme et son projet d'étude et professionnel.